

SITUATION ACTUELLE DU LFB ET INOPPORTUNITÉ DU PROJET DE MONTGAT

La forte progression des coûts de scolarité subie cette année et celle annoncée pour l'an prochain sont déjà insupportables pour les familles. Le projet de Montgat, qui ne manquera pas d'alourdir encore les coûts, et dont on ne voit guère désormais comment il pourra un jour trouver son équilibre est à nos yeux totalement inacceptable.

A/ LES FRAIS DE SCOLARITÉ :

Les parents du LFB remettent lourdement en question **l'évolution des frais de scolarité du LFB.**

Il convient de rappeler que, jusqu'à l'exercice 2008, au terme d'un engagement passé le 14/9/2004 entre l'AEFE et l'ambassade de France en Espagne il avait été convenu un certain nombre de diminution de charges (4 millions de 2003 à 2007) (et 1 million de 2007 à 2010) outre une fixation des frais d'écolage **qui ne devaient pas s'élever à plus de 1.5 % par an hors IPC.**

Cet accord a été appliqué jusqu'à l'année scolaire 2008/2009 et a fonctionné jusqu'à ce jour et paraissait globalement admissible *même si cela a tout de même généré entre 2000 et 2008 une hausse de 57% (par exemple : en 2000 en maternelle on payait 2320 euros et en 2008 on payait 3657 euros)*

Cf : tableau augmentation frais scolarité de 2000 à 2009

Pour la rentrée 2009 les termes de cet accord ont cessé d'être appliqués, ce qui est pour le moins contestable, alors que son expiration n'était prévue que pour fin 2010.

C'est ainsi que les frais de scolarité sont en augmentation:
de +11% pour 2009/2010
et + 8% est prévu pour 2010/2011

Nous nous en étonnons d'autant plus que :

L'AEFE créée par la loi du 6 juillet 1990 a pour objet, entre autres, d'aider les familles des élèves français à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire secondaire et supérieur de ceux-ci tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité (article 2 al. 4 de la loi).

L'Agence gère les établissements placés en gestion directe pour lesquels elle reçoit un crédit

de l'Etat permettant de couvrir les engagements qu'elle assure (article 3 de la loi).

Dans la réalité nous nous trouvons confrontés depuis deux ans à des augmentations plus que significatives.

1/ Sur les 11 % (2009/2010)

-5 % dus à l'IPC non discutés.

-6 % seraient dus au transfert des charges immobilières sur l'AEFE et à la suppression de l'exonération de la contribution dues pour les charges de pensions des fonctionnaires, dont elle bénéficiait (décret du 19/12/2007 ayant abrogé l'article 3 du décret du 30/10/1984).

Cette deuxième augmentation des frais de scolarité est contestée et contestable.

SUR LA FORME :

Ces 6 % de remontées de frais d'écologie ne devaient pas automatiquement engendrer une augmentation du même montant des frais de scolarité : la directrice de l'Aefe a en effet précisé que certains établissements avaient réussi soit à baisser leurs charges soit à trouver d'autres moyens pour dégager l'équivalent des 6 % à remonter.

Le LFB, lui, a purement et simplement préféré augmenter les frais de scolarité de 6%.

SUR LE FOND :

Sur les 3 % des pensions :

Comment comprendre que l'AEFE, concernant les charges de pensions retraites, sollicite des établissements la remontée de 3 % alors que par exemple sur question écrite de Michel Guerry n° 03445 **concernant ce point le Ministre du Budget publie une réponse figurant au J.O. du 17/12/2009 particulièrement explicite :**

« Afin de préserver l'équilibre budgétaire de l'Aefe la charge supplémentaire induite par le versement de cotisations de pension de retraite à compter du 1/1/2009 a été prise en compte dans le budget de l'Aefe par un abondement supplémentaire de l'Etat de 120 millions et que suivant la même logique la subvention pour charges de service public a été ajustée pour 2010 à hauteur de 5 millions afin de prendre en compte l'évolution du taux de cotisation au CAS des pensions.

Le versement des cotisations retraite est donc neutre pour l'équilibre budgétaire de l'Agence: Il n'appelle donc aucune augmentation des frais de scolarité »!!!!

Si l'on s'en tient à cette réponse alors pourquoi ces 3% ?

Sur les autres 3 % :

Une question simple : en quoi et en application de quelle règle légale le transfert sur l'Aefe des charges immobilières des lycées à l'étranger doit-il être supporté en partie par les familles **dans le cadre d'un établissement géré par une agence à caractère public ?????**

Nous avons par ailleurs compris que les établissements ayant un programme immobilier en cours seraient dispensés du versement de ces 3% et nous pensions faire partie de cette catégorie.

2/ sur les 8 % (2010/2011)

Alors que l'IPC de référence est négatif, les parents doivent de nouveau subir une **augmentation de 8 %** dont les justifications sont complètement opaques :

Quatre explications successives ont été données par le lycée :

-Conseil d'établissement, octobre 2009 : les 8 % viendraient des dotations aux amortissements, des pertes de rendements des placements et des 6 % de remontée AEFÉ.

-Rendez-vous 4 janvier avec la directrice de l'AEFE : l'intendant confirme par téléphone en notre présence cette justification.

La Directrice nous explique que cela ne peut pas être les 6 % puisqu'ils sont déjà comptabilisés dans l'augmentation des 11 % et qu'il doit donc y avoir une autre explication.

-Rendez-vous téléphonique entre la trésorière de l'APE et l'intendant : la justification proviendrait, en fait, des sommes mises en réserve qu'il faudrait compléter car l'AEFE va lui demander de lui remonter plus.

-Conseil d'établissement du 9 février : la justification proviendrait d'un taux de remontée du taux de participation passant de 52 à 58 % (+ 135.000 euros).

-Ultime version : réunion du proviseur et de l'intendant du 11 février : la justification serait finalement une facture non prévue de l'Aefe faisant passer les salaires des résidents de 1.750 millions d'euros à 2.260.000 euros

Comment avoir confiance ? Comment justifier un tel manque de transparence ?

Comment ne pas s'interroger sur le caractère aléatoire de ces augmentations si elles proviennent vraiment de factures de salaire non prévues et non contrôlables ? Et surtout, comment ne pas penser que le budget du lycée dépend surtout d'éléments externes aux propres besoins de celui-ci ?

En conclusion :

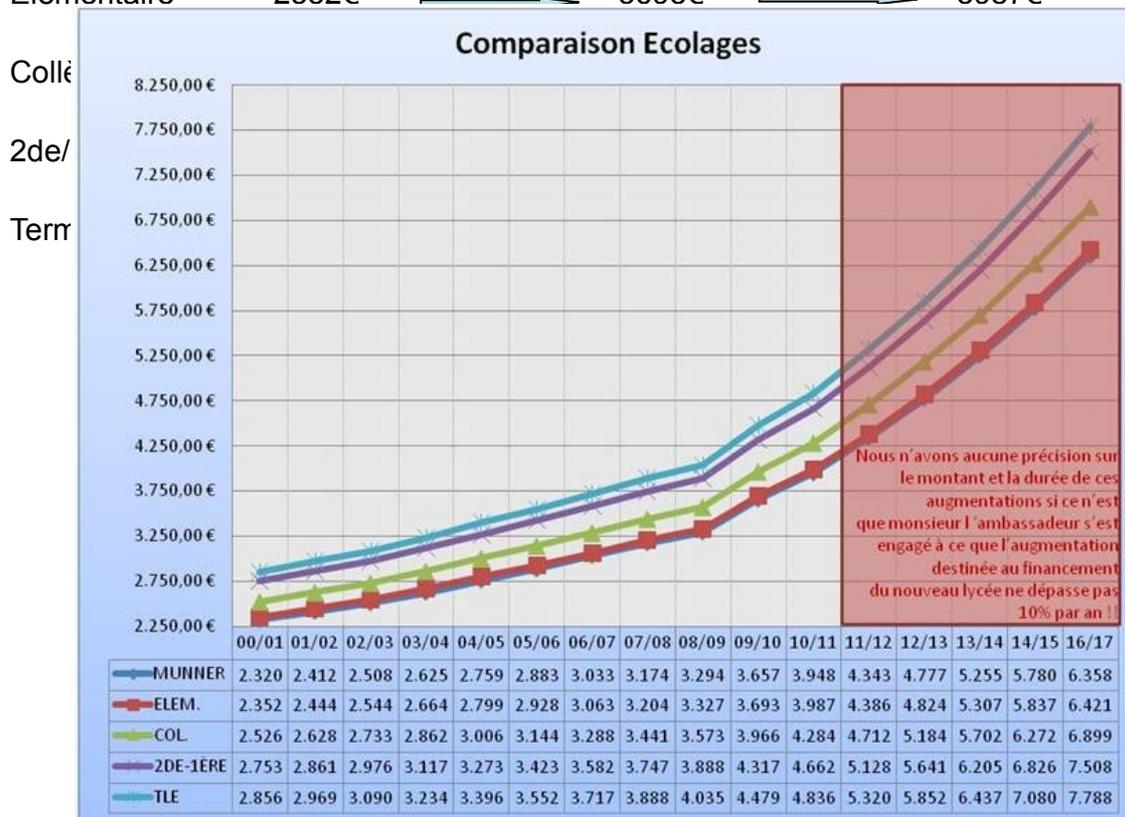
Nous pensons que l'augmentation déjà réalisée en 2009/2010 n'est que très partiellement justifiée si ce n'est par une approche de réseau.

En ce qui concerne la nouvelle augmentation de 8 % elle nous paraît largement disproportionnée aux besoins du lycée et, semble-t-il, essentiellement justifiée par le souci de maintenir un niveau élevé de constitution de réserves, dont une partie est sans doute liée à l'opération envisagée sur le site de Montgat.

N'oublions pas que les parents financent déjà à ce jour 65 % des frais de fonctionnement de ce lycée, pourcentage qui risque d'évoluer encore, sans que nous n'ayons aucune projection ni engagement prévisionnel.

Or le choix d'un système d'éducation ne se fait pas pour une année mais sur une durée de 15 ans

	ANNÉE 2000/01		ANNÉE 2009/10		ANNÉE 2010/11
Munner	2320€	+57,63%	3657€	+8%	3948€
Élémentaire	2352€	+57,02%	3693€	+8%	3987€



B/ LE PROJET DE NOUVEAU LYCÉE : MONTGAT

Le gouvernement français, **il y a deux ans**, compte tenu d'un certain nombre d'éléments qui n'ont malheureusement pas résisté à l'épreuve du temps, a envisagé la création d'un nouveau lycée sur Barcelone qui serait juridiquement considéré comme une annexe du lycée français actuel et qui aurait donc le statut d'EGD .

LES MOTIFS DE CETTE DÉCISION ETAIENT LES SUIVANTS :

- Forte croissance économique en Espagne entraînant une arrivée de plus en plus

importante de population étrangère dont française.

- Des demandes d'inscription au lycée français, en maternelle, de plus en plus difficiles à satisfaire, non seulement pour les français prioritaires mais aussi pour les espagnols/catalans empêchant de plus en plus le lycée d'accueillir cette population locale.
- Une société européenne de l'énergie (projet ITER) devant s'implanter et se développer à Barcelone.
- Une image de la France à maintenir notamment par rapport à sa langue passée du 3ème rang au 4ème rang : espagnol, catalan, anglais et français.

Sur ces données là, il a été :

- procédé à la recherche de terrain.
- négocié avec l'AEFE la prise en charge par l'Agence de ce projet en faisant de ce nouveau lycée une annexe et donc un EGD.
- établi par l'AEFE un budget prévisionnel de 30 millions d'euros dont 11 millions financés par l'AEFE, le reste étant à financer par l'établissement actuel (voir dbm CA 6/05/2009)
- chiffré le projet en deux phases : l'une pour la maternelle et primaire de 14 millions, l'autre phase de 16 millions.

L'équilibre du projet reposait pour une bonne part sur :

- la création d'un lycée de type européen avec subventions européennes
- Une aide de la Generalitat.
- Un rapprochement avec ITER.
- La recherche de sponsors sportifs.

C'est ainsi que le terrain de Mongat a été identifié et retenu.

LES CONDITIONS AYANT PERMIS D'ENVISAGER CE PROJET NE SONT PLUS, À CE JOUR, D'ACTUALITÉ

1/ LE FINANCEMENT :

Aucune subvention européenne ne pourra être visiblement obtenue, le lycée ne répondant pas aux critères de lycée européen et ce, que ce soit maintenant ou plus tard.

La Generalitat n'a même pas répondu.

Très peu de sponsors sportifs présents.

Aucune autre voie éventuelle d'apports extérieurs, telle qu'entreprises privées, n'a été

abordée et ne semble, dans le contexte économique actuel, envisageable.

Une DBM présentée lors du Conseil d'Administration de l'Agence de mai 2009 a prévu une **première tranche de 14 millions** dans les termes suivants :

1ère année	2.2 millions euros	apport AEFÉ
	0,6 millions euros	apport établissement
2ème année :	4.3 millions euros	apport établissement
3ème année :	4 millions euros	apport établissement
	3 millions euros	emprunt

L'AEFE a, au total, accepté le principe d'un financement de 11 millions du coût global dans des conditions non encore très établies, laissant supposer des remboursements d'annuité d'emprunt à la charge des familles.

Ceux-ci viendront s'ajouter au reste du financement, qui va devoir être également trouvé en augmentant les frais de scolarité du lycée existant de, façon substantielle, à une période où les familles subissent déjà des augmentations annuelles incontrôlables dans le montant et dans la durée.

Notre Ambassadeur, pensant nous rassurer sur ce financement, nous a précisé d'ailleurs le 1er octobre dernier que nous n'aurions pas plus de 10 % d'augmentation de nos frais de scolarité, chaque année sur 5 ans, en plus de ceux que nous avons déjà !!

Nous ne comprenons pas cette position et considérons que cette décision prise sans notre implication par l'Etat français ne devrait avoir aucune répercussion sur les familles du lycée de Pedralbes, qui ne se sentent pas concernés par cet investissement et n'ont pas les moyens d'y faire face.

Qui plus est, le rapport national d'audit immobilier des biens de l'Aefe, p.12, souligne le mauvais état de l'établissement actuel, de telle sorte que cela nécessiterait, avant toute autre création d'un nouvel établissement, que l'on concentre les efforts financiers sur lui !!!!

Il ne peut pas non plus être envisagé d'utiliser les réserves actuelles du lycée pour financer ce nouveau lycée, dans la mesure où celles-ci ne suffiront même pas à financer la réhabilitation de l'école maternelle de Munner et la réfection du gymnase évalué à 14 millions par le programmeur !!

EN CONCLUSION SUR LE FINANCEMENT : En raison de ce financement non sécurisé et dont la charge va retomber en grande partie sur les familles du lycée actuel, qui ne peuvent et ne veulent le supporter, ce projet ne peut, ni plus ni moins, être poursuivi.

2/ LA DEMANDE :

1/ DEMANDES ACTUELLES

-Depuis 2 ans la situation des demandes n'est absolument plus la même : seuls 35 enfants ont été refusés l'an dernier et seulement au niveau maternelle.

Les autres demandes ont toutes pu être satisfaites, même celles de familles 100% espagnoles ou catalanes.

- On peut plutôt s'interroger sur le maintien du nombre des élèves à son niveau actuel, qu'il s'agisse de ressortissants espagnols ou catalans ou de familles françaises qui sont tous, à des degrés divers, touchés par la crise économique et qui se posent de plus, pour certains, la question sérieuse et non encore résolue des possibilités d'intégration de leurs enfants dans l'enseignement supérieur local.

La situation économique espagnole est une dure réalité et ne va pas s'arranger à court terme. Il est difficile de juger la gravité et l'ampleur de cette crise depuis l'étranger ou pour une personne éloignée du quotidien local. Il y a 20% de chômeurs, des postes sont quotidiennement supprimés, même pour les parents du LFB. **Les parents du lycée partagent leurs inquiétudes et impossibilité de faire face aux paiements des frais de scolarité de leurs enfants du LFB.**

En effet, cette année, nous observons un nombre croissant **des relances de paiement** situées à 400 pour le premier trimestre, le nombre de familles qui n'ont pas payé restant de 40. Les demandes de **bourses ne cessent d'augmenter** et le **fonds de solidarité** a tellement été sollicité qu'il est quasi épuisé... Ce sont des chiffres très parlants et ils ne peuvent qu'évoluer négativement.

Plus spécifiquement les déperditions dès cette année pourront provenir :

-D'une situation de chômage ou de diminution de ressources.

-D'un retour en France où l'école est gratuite, par décision personnelle ou par réduction de nombres d'expatriés au sein des entreprises.

-D'un départ pour raisons économiques vers d'autres établissements qui n'offrent pas l'avantage d'un enseignement français mais qui sont souvent de bonne qualité pour des tarifs moins élevés et qui voient leur compétitivité s'accroître par la possibilité nouvelle d'offrir un bachi-bac qui ne serait pas uniquement limité aux seuls établissements publics mais engloberait le privé pour autant qu'il existe une section internationale.

-De difficultés d'accès aux universités liées aux écarts trop importants de notation entre les deux systèmes et à la nécessité de mettre en place des programmes spécifiques d'accès, alourdissant les emplois du temps.

Pour toutes ces raisons il est à craindre une certaine déperdition des enfants de familles locales ou bi-nationales (**qui représentent au lycée de Barcelone 70% des effectifs**) à partir de la classe de 2de mais aussi celle de leurs frères et sœurs plus jeunes qui finalement ne rentreront ou ne resteront pas dans le système.

2/ NOUVELLES FAMILLES

- LES NOUVELLES ARRIVEES REPOSAIENT D'ABORD SUR ITER :

A priori aucune des 400 familles annoncées pour justifier ce nouveau lycée n'est venue ou ne viendra

A ce jour **10 familles** soit 17 enfants sur un staff de 184 personnes dans cette agence ont scolarisé leurs enfants au LFB :

4 enfants vont quitter le LFB en juin.

Aucune autre arrivée massive sur Barcelone n'est prévue et certainement pas de familles françaises (les autres familles, ne s'agissant pas d'un lycée international, choisiront en fonction de leur nationalité). (cf courrier ITER)

- ET AUSSI SUR LES FAMILLES LOCALES

Or ,

L'idée d'aller vers le site de Mongat engendrerait une délocalisation historique, car toutes les familles de Barcelone prennent des décisions sur du long terme, et ne sont pas prêtes à déménager s'il y a un lycée à Mongat. La distance, le trajet et ses embouteillages quotidiens ne représentent pas un argument de vente. Le lieu, apparemment étudié a priori pour ce nouvel établissement, ne projette pas non plus un grand enthousiasme parmi la population locale de Barcelone qui semble être le potentiel client, et les projections faites sur la population des environs de Mongat montrent que la population qui vit dans le Maresme n'a pas forcément l'envie et les moyens de scolariser ses enfants dans des établissements publics dont le coût avoisinerait les 5.000 euros par an !!

Il n'y a pas de visibilité à long terme de l'évolution des frais de scolarité. C'est un fait et les potentiels nouveaux parents et parents actuels ne peuvent que craindre des augmentations inattendues et répétitives et donc ne pas, ou ne plus, faire le choix du LFB. (cf : A/ les frais de scolarité).

EN CONCLUSION SUR LA DEMANDE : Il est donc inexact d'affirmer qu'il faut agrandir le nombre de places sur Barcelone : rien qu'avec le recul des demandes d'inscription, le peu de refus enregistré l'an passé et qui risque d'être nul cette année et le nombre de familles, qui pour diverses raisons, vont quitter ce lycée il n'y a aucun besoin de faire construire 1.300 places nouvelles.

CONCLUSION GÉNÉRALE :

Face à cette situation, les parents, lors de l'Assemblée générale extraordinaire de l'APE ont voté à la majorité :

Blocage des 10%, sur compte séquestre notarié, des frais de scolarité du second trimestre et non paiement du solde jusqu'au 15 mars a minima, date du conseil

d'administration de l'Aefe.

Ce blocage est aujourd'hui effectif et appliqué par toutes les familles ne bénéficiant pas d'aide particulière à la scolarité.

- Les parents ne peuvent plus, tous les ans, subir de telles augmentations et refusent en l'état la nouvelle augmentation de 8% annoncée pour l'an prochain.
- Les parents veulent être associé à toute décision sur l'évolution des frais de scolarité du LFB et souhaitent un plan prévisionnel leur permettant de participer aux choix des moyens concernant la scolarité de leurs enfants.
- Les parents ne voient pas ce qui peut bien conduire aujourd'hui à poursuivre le projet pharaonique de Montgat et refusent le montage financier proposé pour sa réalisation.

Dans la mesure où tout nous indique à ce jour :

Sur le plan local :

- Une baisse certaine de fréquentation du LFB dès la rentrée prochaine due, soit aux montants des frais de scolarité, soit aux difficultés d'accès aux universités.
- Un financement tellement peu sécurisé qu'il reposera surtout sur les familles actuelles du lycée de Pedralbes déjà particulièrement sollicitées.
- Un lycée existant à refaire et à repenser notamment dans la partie primaire, des dépenses déjà lourdes pour réhabiliter la maternelle et le gymnase (14 millions au lieu de 7 millions) dont nos réserves actuelles ne peuvent assurer le financement.

Sur le plan national :

- Tous les rapports montrent que les budgets de l'enseignement, et plus spécialement de l'enseignement à l'étranger, sont de plus en plus tendus.
- Que l'Agence a déjà, si l'on suit l'audit immobilier, un patrimoine, qui lui a été transféré à maintenir et à rénover, lourd.
- Des budgets visiblement de moins en moins bien maîtrisables quant à leurs besoins puisque les augmentations de scolarité sont de plus en plus importantes, inversant le pourcentage de participation des familles par rapport à l'Etat.
- Et l'on ne peut pas justifier 30 millions d'engagements minima pour soutenir l'idée que les frais de scolarité reçus des nouveaux élèves du nouveau lycée permettraient de sauver et d'améliorer l'ancien !!!!!

Nous sommes donc vigoureusement opposés à ce projet qui n'a plus aucune justification économique et dont nous n'entendons, en aucune façon, faire les frais !

PIÈCES JOINTES

- Accord entre l'Aefe et l'Ambassade de France du 14/09/2004
- Loi créant l'Aefe du 6/07/1990
- Audit national immobilier : extrait sur Barcelone page 12
- Réponse du ministre du budget sur les 3% J.O du 17/12/2009
- Courrier Iter
- Dbm 1-2009 du CA de l'Aefe du 6 mai 2009

- Compte rendu de la visite à l'Aefe du 4 /01/2009 + courrier à l'intendant du lycée
- Courriers adressés par l'Ape aux différentes autorités.
- Courrier de contestation signé par 1200 familles du LFB.

Bureau APE

Fait à Barcelone le 4 mars 2010